

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Consultations prébudgétaires de 2010

Préparé par l'Association des banquiers canadiens

Août 2010

Introduction

L'Association des banquiers canadiens (ABC) se réjouit de participer aux consultations prébudgétaires de 2010, lancées par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Après deux années d'instabilité économique et financière, la Banque du Canada a déclaré, dans sa *Revue du système financier* de juin dernier, que la reprise économique mondiale se poursuit, mais à un rythme inégal. Les économies émergentes ont affiché une forte croissance, contrairement à de nombreuses économies avancées dont certaines dépendent encore des mesures de stimulation mises en œuvre par les gouvernements ou demeurent aux prises avec les problèmes de dette¹. Au Canada, malgré qu'elle soit plus forte que celle des autres pays du G7, la reprise économique se dirige vers un ralentissement léger en dépit de la croissance considérable de l'emploi au mois de juin.

Dans un tel environnement économique, la bonne santé du secteur bancaire canadien signifie que nos banques peuvent poursuivre leur importante contribution à l'économie du pays. En 2009, les banques ont versé 7,5 milliards de dollars en impôt au Canada, à tous les paliers de gouvernement, et ont contribué approximativement à 3,8 % du PIB canadien. Les banques emploient environ 260 000 Canadiens; l'embauche d'employés à temps plein par les banques a augmenté de 27 % au cours des dix dernières années. Les banques ont octroyé du crédit à hauteur de 1,2 milliard de dollars aux PME en 2008. En 2009, elles ont versé plus de 11,1 milliards de dollars de profit en dividendes. Étant donné que la majorité des Canadiens est actionnaire des banques, soit directement soit indirectement grâce au RRQ/RPC, aux régimes de retraite et aux fonds communs de placement, ces paiements contribuent au mieux-être financier des Canadiens et à leur épargne-retraite.

Et il importe de se rappeler que le Canada est l'un des rares pays dont le système bancaire est resté solide tout au long de la crise économique, n'a vu aucune faillite de banque et n'a nécessité aucune opération de sauvetage.

Vu la force de ce secteur et son rôle dans la planification de la sécurité financière des Canadiens et dans la disponibilité des fonds nécessaires à la création d'emploi, nous donnons nos commentaires sur plusieurs sujets de politique publique qui affectent les particuliers et les entreprises au Canada, de même que l'économie canadienne dans son ensemble : création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières, soutien à la croissance économique au moyen de politiques fiscales, nouvelles initiatives d'épargne-retraite et littératie financière.

Création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières

Voilà des années que l'ABC intervient en faveur de réglementations efficaces des valeurs mobilières, avec la ferme conviction qu'un organisme national sera avantageux pour tous les Canadiens. Nous félicitons le gouvernement pour la persévérance dont il fait preuve à l'égard de cet important enjeu économique, étant donné que le système fragmenté du Canada est déphasé par rapport aux systèmes dans les autres pays. Un

¹ Banque du Canada, *Revue du système financier*, juin 2010.

organisme unique de réglementation des valeurs mobilières offrira une protection accrue aux investisseurs et une plus grande efficacité sur le marché des capitaux, tout en réduisant les coûts d'emprunt de capitaux pour les entreprises partout au pays et en donnant au Canada une voix unique sur la scène internationale. Parallèlement, cette initiative permettra au Canada de répondre plus rapidement et plus efficacement aux développements mondiaux en matière de politiques et de réglementation, et de veiller à ce qu'un point de vue national et cohérent soit exprimé face aux normalisateurs mondiaux.

L'ABC loue le travail que le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières a effectué dans les dossiers des plans de transition et de la *Loi sur les valeurs mobilières*, et appuie le gouvernement dans sa quête d'une décision de la part de la Cour suprême au sujet de l'avant-projet de loi.

Soutien à la croissance économique au moyen de politiques fiscales

La situation financière du Canada est largement reconnue comme l'une des plus solides au monde, une position qui a permis au pays de jouer un rôle principal auprès du G20 dans l'élaboration d'une politique coordonnée visant la réduction des déficits et la stabilisation de la dette à des niveaux viables. Dans son budget de 2010, le gouvernement fédéral a établi un plan d'élimination du déficit d'ici 2015, mettant le Canada sur la voie de devenir le seul pays du G7 à réaliser cet objectif en un délai aussi court.

L'une des assises de notre situation financière solide est l'émergence d'un système fiscal plus concurrentiel que les systèmes traditionnels. Au cours des dix dernières années, les gouvernements fédéral et provinciaux ont entrepris des initiatives qui ont mis le Canada sur la voie d'afficher, d'ici 2012, les plus faibles taux d'imposition du revenu des sociétés et les plus faibles taux effectifs marginaux d'imposition sur le financement de nouvelles entreprises parmi les pays du G7, ainsi que des taux très concurrentiels parmi les pays du G20. Dans son budget de 2008, le gouvernement fédéral a annoncé un calendrier de réduction de l'impôt sur les sociétés conçu en vue de permettre une réduction du taux à 15 % d'ici 2012. Nous félicitons le gouvernement pour avoir reconfirmé son engagement envers ce calendrier dans le budget de 2010 malgré les défis fiscaux créés par la récession. Le capital disponible pour les investissements commerciaux est mobile. La réduction des taux d'imposition augmente les incitatifs pour que les entreprises investissent au Canada ce qui, en retour, contribue à l'amélioration de la productivité du pays et à la création, en fin de compte, d'emplois hautement rémunérés pour les Canadiens. On estime qu'une baisse de 3 % du taux fédéral d'imposition du revenu des sociétés générerait un investissement de capitaux additionnels de l'ordre de 47 milliards de dollars et créerait 233 000 emplois au fil du temps². En effet, d'autres pays considèrent désormais le Canada comme un modèle à suivre en termes de réductions budgétaires et de compétitivité fiscale. Par exemple, le gouvernement britannique a récemment annoncé une réduction graduelle du taux d'impôt sur le revenu des sociétés pour atteindre 24 % (comparativement à une cible combinée d'impôt fédéral et provincial de 25 % au Canada), tout en élargissant son assiette fiscale afin d'augmenter sa compétitivité fiscale.

Recommandation : Maintenir le calendrier de réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, annoncé dans le budget de 2008, qui prévoit la baisse du taux à 15 % d'ici 2012.

² Jack Mintz, « We will all benefit from further business tax reforms », *Globe and Mail*, le 31 mai 2010.

Le système fiscal est l'un des facteurs qui contribuent à l'amélioration de la capacité des entreprises à livrer concurrence et à élargir la portée de leurs activités à l'échelle internationale. Tel que mentionné plus tôt, la crise financière a révélé la force relative du secteur des services financiers au Canada comparativement à d'autres pays et a créé une opportunité singulière pour une expansion internationale. Nous recommandons vivement au gouvernement de traiter les questions qui pourraient empêcher les Canadiens de tirer avantage de cette opportunité. Par exemple, les revenus des entreprises canadiennes pourraient être plus facilement réinvestis au Canada ou à l'étranger si les exemptions couvraient le revenu découlant de toutes les activités des filiales étrangères, sans égard à l'existence ou non d'un accord d'échange de renseignements à des fins fiscales (AERF) entre le Canada et les pays en question. Les règles actuelles ne mènent pas à l'imposition des revenus étrangers au Canada mais découragent l'expansion et réduisent la compétitivité des institutions canadiennes. La négociation d'AERF additionnels est certes utile – et nous encourageons le gouvernement à continuer dans cette voie – mais il y a moyen d'améliorer davantage. En outre, il faut revoir les règles qui visent la protection de l'assiette fiscale interne contre l'érosion – en imposant les revenus passifs gagnés à l'étranger – pour s'assurer qu'elles répondent toujours leurs objectifs politiques et qu'elles ne nuisent pas, par mégarde, aux transactions commerciales authentiques.

En 2008, le Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale a examiné l'incidence du régime canadien de fiscalité internationale sur les entreprises canadiennes qui investissent sur les marchés internationaux, ainsi que l'effet de ses règles sur les entreprises étrangères qui investissent au Canada. Le rapport a présenté une série de recommandations qui respectent la neutralité fiscale, conçues afin d'améliorer la compétitivité, l'efficacité économique et l'équité du régime de fiscalité internationale du Canada, de minimiser les coûts d'observation de la loi et de faciliter l'administration et l'exécution de la loi³. Ces recommandations comprennent les mesures précitées ainsi que d'autres suggestions pratiques, telles que les initiatives visant l'amélioration du dialogue entre les contribuables, les conseillers en fiscalité et l'Agence du revenu du Canada. Nous appuyons les conclusions du rapport du Groupe consultatif et nous sommes d'avis que le gouvernement devrait mettre en œuvre les recommandations. Le régime de fiscalité internationale est très important pour une nation commerçante comme le Canada. Le Groupe consultatif a noté que « Parce que le marché canadien est relativement petit, les entreprises canadiennes sont souvent tenues de faire affaire à l'étranger plus tôt que les entreprises établies dans des pays qui disposent de marchés intérieurs plus importants⁴. »

Recommandation : Continuer à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport du Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité.

Imposition des groupes de sociétés

En décembre 2009, le Comité des finances de la Chambre des communes a publié un rapport recommandant que le gouvernement évalue les répercussions sur l'impôt fédéral des déclarations fiscales consolidées. Le budget fédéral de 2010 contenait un engagement envers l'évaluation de l'effet positif possible sur le fonctionnement du régime fiscal des nouvelles règles d'imposition des groupes de sociétés,

³ Groupe consultatif sur le régime canadien de fiscalité internationale, *Promouvoir l'avantage fiscal international du Canada*, décembre 2008, section 1.4.

⁴ Idem, section 3.8.

comme l'adoption officielle d'un système de transfert des pertes fiscales ou de consolidation des déclarations. Par la suite, c'est dans son budget de 2010 que le gouvernement de l'Ontario s'est dit prêt à collaborer avec le gouvernement fédéral afin d'étudier divers moyens de régler la question de l'effet qu'ont les pertes fiscales au sein des groupes de sociétés sur les impôts provinciaux et la répartition interprovinciale des revenus. L'ABC accueille favorablement ces annonces et recommande au gouvernement d'entamer son processus de révision.

Dans l'absence de déclarations consolidées, les pertes essuyées par certaines filiales au sein d'un groupe de sociétés ne peuvent pas être compensées par les bénéfices réalisés par d'autres filiales. Ainsi, la liquidité et la compétitivité internationale des sociétés canadiennes sont négativement affectées. Dans d'autres pays développés, certaines formes de consolidation fiscale au sein de groupes de sociétés ou de sociétés apparentées sont pratique courante. Une récente étude sur la question de la déclaration fiscale consolidée effectuée par l'Institut C.D. Howe a révélé que, parmi les pays du G7, le Canada était le seul qui n'avait pas prévu des déclarations consolidées ou d'autres mécanismes similaires. Le rapport de l'étude conclut que la création d'un régime fiscal pour les groupes de sociétés amènerait aux sociétés canadiennes un sens d'équité, de simplicité et de certitude quant aux impôts à payer. Dans sa forme actuelle, l'approche du Canada à l'égard de la fiscalité consolidée des sociétés soulève de nombreux problèmes, notamment des coûts administratifs et d'exploitation plus élevés, de l'iniquité entre les divers types de sociétés, de l'incertitude et un affaiblissement de l'avantage concurrentiel sur le plan international⁵. Par ailleurs, les déclarations fiscales consolidées n'auront aucun effet considérable sur le total des recettes publiques étant donné qu'elles concernent principalement le moment où les pertes sont utilisées pour réduire le revenu imposable.

Recommandation : Reconsidérer l'imposition des groupes de sociétés en vue d'établir un régime de déclaration fiscale consolidée permettant d'améliorer le fonctionnement du système fiscal et la compétitivité des sociétés canadiennes.

Nouvelles initiatives d'épargne-retraite

Un grand nombre de Canadiens n'ont pas accès à un régime de retraite d'employeur. Bien qu'ils disposent de nombreux instruments d'épargne, avec ou sans aide fiscale à l'épargne, offrant une grande souplesse, ces Canadiens ne profitent pas des avantages que présentent les grands régimes de retraite gérés par des experts. L'ABC est d'avis que tous les Canadiens doivent avoir l'option de participer à de tels régimes de retraite même si leur employeur a décidé de ne pas en commanditer un.

Ainsi, l'ABC a applaudi l'annonce faite en juin 2010 par le ministre des Finances fédéral, à la suite de la réunion des ministres des Finances à Charlottetown, dans laquelle il a précisé que les gouvernements se pencheront sur les innovations permettant aux institutions financières d'offrir des régimes de retraite à cotisations déterminées qui s'adressent à tous les travailleurs au Canada. Nous croyons que tous les Canadiens, y compris les propriétaires de PME et les travailleurs autonomes, doivent avoir accès à des régimes de retraite structurés. Cela devient possible en séparant la participation à un régime de retraite de la

⁵ Alexandre Laurin, « Cleaning up the Books: A Proposal for Revamping Corporate Group Taxation in Canada », Institut C.D. Howe, Commentaire N° 284, mars 2009.

relation d'emploi et en permettant à de tierces parties (comme les banques et autres institutions financières) d'offrir de tels régimes. Le secteur financier au Canada est en bonne position d'offrir ces produits de façon pratique et efficace. Dans leur conception de ces produits novateurs, les gouvernements doivent être conscients du fait que les institutions financières ne sont pas toutes régies par le même ensemble de lois. Nous sommes d'avis que l'objectif devrait être de concevoir des produits qui apportent la plus grande valeur aux Canadiens et de permettre au plus large éventail d'institutions financières d'offrir ces produits selon des règles de jeu équitables. Notre analyse et nos recommandations sont incluses dans un rapport intitulé [Améliorer les options d'épargne des Canadiens : Raffermer le troisième pilier au Canada](#), publié en avril⁶.

Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers afin d'améliorer le système de revenu de retraite au Canada

Le système d'imposition contient de nombreuses mesures liées à l'épargne-retraite, dont les incitatifs à l'épargne, le traitement fiscal préférentiel du revenu de retraite et des mécanismes garantissant que les fonds déposés dans des régimes à imposition différée seront un jour retirés et assujettis à l'impôt. Ces mécanismes peuvent offrir davantage de souplesse lorsqu'il s'agit de décider du moment et de la méthode d'épargner pour la retraite, ainsi que de la valeur et de la date des retraits, en vue de financer les dépenses une fois à la retraite. Nous croyons également qu'une révision des mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers serait bénéfique pour traiter l'enjeu de la prolongation de l'espérance de vie et pour supprimer les incitatifs à prendre une retraite anticipée. Une telle révision porterait sur les points suivants :

- Report de l'âge auquel les fonds dans un REER doivent être transférés à un instrument de revenu de retraite.
- Ajustement ou élimination du montant minimal devant être retiré chaque année du FERR ou du FRV, en raison du faible rendement des placements et de l'augmentation de l'espérance de vie, qui influent sur la durabilité du revenu de retraite.
- Limite de cotisation viagère, plutôt qu'annuelle, aux régimes à imposition différée et au CELI afin de refléter les changements aux circonstances financières et personnelles qui s'opèrent tout au long des années de travail actif.
- Équité dans le montant pouvant être mis à l'abri de l'impôt et dans le traitement fiscal du revenu de retraite entre les divers types d'instruments d'épargne-retraite à imposition différée.
- Mécanismes permettant de fournir un traitement fiscal plus équitable du revenu de dividendes et du gain en capital réalisés au sein d'un régime à impôt différé, en réduisant, par exemple, le taux d'impôt sur le revenu de retraite tiré d'un tel régime.

Recommandation : Réviser les mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers en ce qui trait à l'épargne-retraite afin d'offrir aux Canadiens une meilleure souplesse dans leurs décisions portant sur l'épargne-retraite et l'utilisation de cette épargne une fois à la retraite et afin de leur fournir un accès équitable à un traitement fiscal préférentiel.

⁶ Vous pouvez consulter le rapport sur http://www.cba.ca/contents/files/submissions/sub_20100426_pension_fr.pdf.

Littératie financière

Le gouvernement fédéral a reconnu que la littératie financière est une importante aptitude de la vie quotidienne étant donné que la plupart des gens prennent des décisions financières, petites ou grandes, chaque jour de leur vie. Le secteur bancaire partage l'engagement du gouvernement fédéral à améliorer la littératie financière. Des années durant, les banques, mais aussi l'ABC, ont fourni aux clients et au grand public l'information utile pour comprendre les produits et les services financiers mis à leur disposition ainsi que le fonctionnement de l'économie du pays dans son ensemble.

Par exemple, l'ABC a introduit la littératie financière aux Canadiens par l'intermédiaire du programme de séminaires *VotreArgent*, qui a enseigné à plus de 186 000 élèves du secondaire 4 et 5 les rudiments de la tenue de budget, de l'épargne, de l'investissement, du crédit et de la protection contre la fraude. Lancé en 1999, ce séminaire non commercial est animé par des banquiers bénévoles locaux qui enseignent aux jeunes Canadiens comment gérer leur argent de façon responsable. *VotreArgent* est présenté en collaboration avec l'Agence de consommation en matière financière du Canada (ACFC).

En juin 2009, le gouvernement fédéral a établi le Groupe de travail sur la littératie financière qui devra soumettre des recommandations au ministre des Finances, à la fin de 2010, au sujet d'une stratégie nationale visant à rehausser la littératie financière des Canadiens. L'ABC appuie entièrement le mandat et les efforts du Groupe de travail. Nous avons comparu devant le Groupe de travail en mai, dans le cadre de ses consultations, et lui avons fait des [recommandations](#)⁷. Le besoin de mettre l'éducation financière au programme scolaire des étudiants du secondaire faisait partie de ces recommandations, de même que le recours à l'expertise et à l'expérience du secteur privé, dont les banques et autres fournisseurs de services financiers, pour élaborer une stratégie nationale de littératie financière.

Nous attendons impatiemment de prendre connaissance, dans les prochains mois, du rapport du Groupe de travail et de fournir au Groupe de travail, ainsi qu'au gouvernement, toute aide stratégique en vue de mettre en œuvre certaines des recommandations.

Conclusion

Après deux années de bouleversements économiques mondiaux, le Canada se retrouve dans une situation concurrentielle relativement plus forte. Nous recommandons que le budget de 2011 soit axé sur les mesures permettant de tirer avantage de cette situation, en créant un climat favorable aux investissements d'affaires et à la création d'emploi au Canada, ainsi qu'à l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises canadiennes à l'étranger. Il s'agit également du moment idéal pour réviser et mettre à jour les mesures fiscales visant à fournir davantage de souplesse et une plus grande équité au système d'épargne-retraite du Canada.

⁷ Vous pouvez consulter le mémoire sur www.cba.ca/contents/files/submissions/sub_20100429_taskforcefinlit_fr.pdf.